

qui n'existe pas et pour cela, puisqu'il y a des pyrites, fabriquer le plus tôt possible de l'acide sulfurique et des superphosphates. Jusqu'à présent on s'est contenté d'extraire l'apatite et de l'exporter. L'apatite est à l'état naturel pour ainsi dire inutilisable par la culture. Il faudrait que les Canadiens s'organisent pour broyer l'apatite et la transformer en superphosphate.

"Ils créeront une industrie prospère pour le meilleur profit des cultivateurs canadiens.

"Le Canada ne peut pas espérer voir ses exportations de phosphate, reprendre de l'importance. L'industrie des phosphates et des engrais est de plus en plus une industrie locale et de moins en moins une industrie d'exportation. C'est surtout vrai lorsque, comme au Canada et comme en Norvège, le prix de revient de l'extraction des phosphates est élevé."

L'affaire St Georges Un journal quotidien, *Le Monde*, a publié, il y a quinze jours ou trois semaines, une correspondance contenant de très graves accusations contre l'inspecteur de la cité de Montréal, M. Percival W. St Georges. On y accusait M. St Georges, entr'autres choses, d'avoir employé pendant plusieurs semaines un employé de la corporation à des travaux personnels, c'est-à-dire à la construction d'un yacht; cet employé étant payé chaque semaine des fonds de la cité.

Une accusation aussi grave, aussi précise, méritait l'attention de M. St-Georges et de ses supérieurs, les échevins. Elle produisit, nous dit-on, une véritable sensation à l'hôtel de ville et l'on prétend même que M. St-Georges a généreusement offert de rembourser au trésor civique la pale de l'ouvrier en question.

Cependant, rien d'officiel n'a transpiré; aucun membre du comité des chemins n'a demandé des explications à ce sujet; on n'a, surtout, donné aucun démenti au correspondant de notre confrère.

C'est drôle. D'ordinaire, nos hommes publics sont plus pressés à démentir ou à fournir au public des explications plus ou moins satisfaisantes; que veut dire le silence qui s'est fait sur cette question?

De deux choses l'une: ou l'accusation est vraie, ou elle est fausse. Si elle est fausse, nous ne comprenons pas qu'on la laisse si longtemps s'accréditer dans le public, qui n'est pas tout à fait complètement absorbé par l'affaire Demers. Elle crée une fâcheuse impression

qu'il est de l'intérêt public de faire disparaître au plus tôt.

Si elle est vraie, elle implique chez M. St-Georges cette confusion entre le tien et le mien qui conduit les gens moins haut placés que lui à St-Vincent de Paul.

M. St-Georges, inspecteur de la cité, avec des appointements de \$5,000 par année et qui reçoit, en outre, des milliers de piastres de la cité comme droits d'inventeur d'une certaine bouche d'égoût est assez grassement payé pour pouvoir offrir le luxe d'un yacht, si bon lui semble; mais s'il a employé à la construction de ce yacht des matériaux appartenant à la cité ou le travail d'un employé payé par la cité, il n'a fait rien autre chose que d'approprier à son usage personnel des matériaux ou un travail qui ne lui appartenait pas.

Donc qu'on nous dise si, oui ou non, M. St-Georges est coupable de ce dont on l'accuse.

Une exposition intercoloniale. Pendant l'exposition provinciale qui vient de se terminer à Montréal, le bruit a couru que M. Stiles, dont le projet d'exposition universelle a échoué, le printemps dernier, se proposerait d'organiser, pour le printemps prochain, une exposition intercoloniale à Montréal, qui durerait du 1er mai au 1er octobre.

L'entreprise est un peu plus modeste, en apparence, que la première; mais, au fond, le projet d'exposition universelle ne comprenait guère plus qu'une exposition où l'Angleterre et ses colonies auraient fourni le principal apport, avec l'aide de quelques autres nations avec lesquelles nous sommes en relations d'affaires: les Etats-Unis, l'Allemagne, la France et peut-être aussi l'Espagne et l'Italie.

Dans tous les cas, le nouveau projet embrasse un peu moins, et pourra donner des résultats beaucoup moindres sans produire autant de désappointement. Mais M. Stiles, a perdu six mois de préparation, il n'a plus guère que sept mois à lui avant la date proposée pour l'ouverture et c'est court. Néanmoins, la presse et les corps publics ne lui refuseront pas sans doute leur concours, s'il n'est pas trop exigeant, et à condition que la direction de son exposition soit quelque peu différente de celle qui vient de nous donner un échantillon de son savoir faire.

Seulement, s'il a besoin d'une subvention de \$250,000 du gouvernement fédéral, nous doutons fort qu'il réussisse après son premier échec.

LA BANQUE DU PEUPLE.

Enfin, l'on nous promet, pour une date très rapprochée, le rapport de MM. Martigny et Chipman sur l'état des affaires de la banque du Peuple. Ces messieurs ont dû faire leur inspection en conscience, car ils y ont mis le temps. L'approche, d'ailleurs, de l'expiration de la période accordée par la loi à la banque pour mettre ordre à ses affaires, rend nécessaire le dépôt de ce rapport au plus tôt, afin que tous les intéressés, directeurs, actionnaires et déposants, sachent à quoi s'en tenir et aient le temps de délibérer sur ce qu'ils devront faire.

Et à mesure que le temps s'écoule depuis la suspension des opérations de la banque, on constate de mieux en mieux quelle place elle tenait dans notre commerce canadien. Les grandes maisons canadiennes-françaises, qui formaient sa principale clientèle, n'ont pas eu de peine à trouver chez des banquiers anglais l'escompte dont elles avaient besoin; on s'est même disputé leurs comptes et nous en connaissons une dont trois banques, et des plus riches, ont fait ouvertement solliciter la clientèle. Ce qui prouve, entre parenthèses, que le portefeuille de la banque du Peuple n'était pas aussi pourri que le prétendent ses détracteurs.

Ainsi notre haut commerce en est réduit, encore une fois, à s'adresser aux capitalistes anglais, parce que la seule banque canadienne qui pût prendre soin de ses intérêts et lui fournir, au moment utile, les capitaux dont il peut avoir besoin, a suspendu ses opérations.

Nous avons bien la banque d'Hochelaga; mais elle n'a qu'un capital restreint et ses ressources matérielles, comme d'ailleurs la prudence de sa direction, ne lui permettent pas de faire les affaires assez largement pour satisfaire la clientèle que servait la banque du Peuple et qui a émigré, temporairement espérons-le, à la banque de Montréal, à la banque British North America et à la banque du Commerce.

Et tous nos négociants savent que, si libérales qu'elles soient, les banques anglaises gardent toujours une tendance à favoriser plutôt leurs nationaux.

Nous suivions avec le plus grand intérêt le développement de la banque du Peuple qui, avec près de \$7,000,000 de dépôts et \$2,000,000 de capital et de réserve, avait atteint, au moment où la catastrophe est arrivée, une puissance financière égale, sinon supérieure, à celle des